

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2014)
Heft: 6

Artikel: Instruments d'encouragement en vue d'un mix d'électricité durable
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-644390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Instruments d'encouragement en vue d'un mix d'électricité durable

Rétribution à prix coûtant du courant injecté ou marchés de quotas? Chaque système d'encouragement a ses avantages et ses inconvénients, comme le montrent les expériences faites en Suisse et à l'étranger.

A l'instar de la plupart des pays européens, la Suisse mise principalement sur un système de rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) pour accroître la part d'énergies renouvelables dans le mix d'électricité. Contrairement à l'Allemagne, notre pays dispose d'un plafond de dépenses (1,5 centime/kWh dès le 1er janvier 2015), qui empêche certes l'explosion imprévue des coûts, mais qui est également à l'origine d'une liste d'attente (actuellement plus de 35 000 projets) en raison de la forte demande de subventions.

L'effet de l'encouragement des énergies renouvelables dépend donc du modèle institutionnel et du choix des instruments. «La RPC

certaine partie de son électricité provient de sources renouvelables. S'il n'y parvient pas, il doit racheter des certificats auprès d'un fournisseur qui a dépassé ses objectifs. Un autre système d'encouragement possible serait la taxe différenciée sur l'électricité, qui consisterait à facturer une majoration au client final si l'électricité qu'il utilise ne provient pas de sources renouvelables.

Frank Krysiak a montré dans une étude qu'une composition variée d'instruments d'encouragement ne constituerait pas un gain. Toutefois, il estime que de tels instruments sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050: la Suisse devrait

«On sous-estime par exemple les coûts liés aux dommages environnementaux causés par les agents énergétiques fossiles, qui ne seront perceptibles que dans 30 ans environ». Frank Krysiak, professeur à l'Université de Bâle

est un instrument efficace pour permettre à une seule technologie de percer rapidement», indique Frank Krysiak, professeur d'économie de l'environnement à l'Université de Bâle et responsable du centre de compétence énergétique SCCER CREST. Le défi consiste, selon lui, à assurer le financement à long terme compte tenu du nombre croissant de décisions positives en matière de RPC. A son avis, le problème est que des systèmes comme la RPC excluent pratiquement toute concurrence, alors que les systèmes alternatifs, comme les marchés de quotas, peuvent conduire à une concurrence trop rude.

Mettre en place les bonnes mesures incitatives
Il convient de comparer et d'examiner minutieusement les avantages et les inconvénients du système en question. La Suède et la Norvège misent par exemple avec succès sur des quotas d'énergies renouvelables. Ce système oblige chaque fournisseur à attester qu'une

notamment multiplier par sept le rendement actuel des énergies renouvelables autres que la force hydraulique. L'Allemagne y est parvenue de justesse au cours des 20 dernières années, mais au prix d'un encouragement intensif.

En Suisse, la commercialisation du courant vert ne s'est pas encore vraiment établie. Pour assurer un succès à long terme dans ce domaine, il convient non seulement de développer la production d'énergies renouvelables, mais aussi de consolider la demande. «La deuxième étape de la Stratégie énergétique 2050 prévoit le remplacement successif, dès 2020, du système d'encouragement actuel par une taxe climatique incitative et une redevance incitative sur l'énergie», explique Laura Antonini, spécialiste des énergies renouvelables à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Pour l'heure, le développement de ces instruments fait l'objet de discussions.

Importance des énergies renouvelables pour l'économie suisse

En 2013, une étude mandatée par l'OFEN s'est penchée sur l'importance des énergies renouvelables pour l'économie nationale. Elle a conclu qu'en 2010, cette branche (sous-traitants compris) représentait environ 1,5 % du PIB de la Suisse et que 1,2 % des actifs y étaient associés. Un scénario d'extension présenté dans l'étude estime que les coûts d'encouragement s'élèveront à quelque 480 à 600 millions de francs par an en 2020 (cf. Volkswirtschaftliche Bedeutung erneuerbarer Energien, 2013).

Coûts difficiles à évaluer

En ce qui concerne les coûts, Frank Krysiak reste circonspect: «Nous ne pouvons pas prédire avec certitude l'évolution des coûts des énergies renouvelables au cours des décennies à venir». Le photovoltaïque, par exemple, a connu une évolution plus favorable que prévu. L'économiste est toutefois convaincu que les coûts resteront globalement maîtrisables: en effet, avec ou sans tournant énergétique, l'évolution des salaires constitue aujourd'hui un facteur de coûts plus important pour les entreprises que l'énergie.

Selon Frank Krysiak, la Stratégie énergétique met en évidence principalement les coûts qui se dessinent déjà aujourd'hui: «On sous-estime par exemple les coûts liés aux dommages environnementaux causés par les agents énergétiques fossiles, qui ne seront perceptibles que dans 30 ans environ». En outre, le prix à payer en cas d'accident nucléaire serait immense pour la société. L'économiste estime que les coûts d'adaptation de technologies étrangères (p. ex. turbines à vent) aux conditions suisses et ceux liés à l'acceptation de ces technologies par la population ont également une influence sur le progrès des énergies renouvelables. (bra)